



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des Territoires**

Versailles, le 7 janvier 2022

Compte-rendu

du comité de pilotage restreint
dématérialisé de trois sites Natura
2000 du 8 au 20 décembre 2021

Objet : Renouvellement de la structure porteuse des DOCOB et de la présidence du comité de pilotage des sites N2000 FR1112011 « Massif de Rambouillet et zones humides proches », FR1100803 « Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline », FR 1100796 « Forêt de Rambouillet »

Liste des Participants	<ul style="list-style-type: none">- Conseil régional d'Île-de-France- Conseil départemental des Yvelines- Conseil départemental de l'Essonne- PNR de la Haute Vallée de Chevreuse- Syndicat mixte d'aménagement et de gestion des étangs et rigoles- Syndicat mixte de l'étang de Noës- Communauté de communes Cœur d'Yvelines- Communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse- Communauté de communes du Pays Houdanais- Communauté de communes du Pays de Limours- Communauté d'agglomération de Rambouillet Territoire- Communauté d'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines- Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc- mairie d'Auffargis ;- mairie d'Angervilliers ;- mairie de La Boissière-Ecole ;- mairie des Bréviaires ;- mairie de Bullion ;- mairie de La Celle-les-Bordes ;- mairie de Cernay-la-Ville ;	<ul style="list-style-type: none">- mairie de Chateaufort ;- mairie de Clairefontaine-en-Yvelines ;- mairie de Condé-sur-Vesgre ;- mairie de Dampierre-en-Yvelines ;- mairie d'Elancourt ;- mairie des Essarts-le-Roi ;- mairie de Gambaiseuil ;- mairie de Gazeran ;- mairie de Grosrouvre ;- mairie d'Hermeray ;- mairie de Lévis-Saint-Nom ;- mairie de Magny-les-Hameaux ;- mairie du Mesnil-Saint-Denis ;- mairie des Mesnuls ;- mairie de Montigny-le-Bretonneux ;- mairie du Perray-en-Yvelines ;- mairie de Poigny-la-Forêt ;- mairie de Rambouillet ;- mairie de Rochefort-en-Yvelines ;- mairie de Saint-Forget ;- mairie de Saint-Lambert-des-Bois ;- mairie de Saint-Léger-en-Yvelines ;- mairie de Saint-Rémy-l'Honoré ;- mairie de Senlisse ;- mairie de Sonchamp ;- mairie de Trappes ;- mairie de Vieille-Eglise-en-Yvelines ;- mairie de Voisins-le-Bretonneux
-----------------------------------	--	--

Rappel du contexte

Les sites Natura 2000 « Massif de Rambouillet et zones humides proches », « Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline » et « Forêt de Rambouillet » ont été créés par arrêtés ministériels respectivement le 25 avril 2006, le 25 mai 2010 et le 17 mars 2010.

Un comité de pilotage commun aux trois sites a été créé par arrêté préfectoral n°SE-2014-000126 en date du 4 août 2014.

Les mandats de structure porteuse du DOCOB et de président du comité de pilotage (COPIL) sont d'une durée de trois ans renouvelable.

Le mandat du Parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse comme structure porteuse arrive à échéance le 11 janvier 2022.

Le mandat de président du COPIL de monsieur VANDEWALLE a pris fin avec la fin de son mandat électoral le 27 juin 2021.

Un appel à candidature a été lancé par courrier en date du 26 novembre 2021 du secrétaire général de la préfecture des Yvelines, auprès des collectivités territoriales et leurs groupements, afin de recueillir leur candidature à ces fonctions.

Un comité de pilotage restreint et dématérialisé a par ailleurs été programmé du 8 au 20 décembre 2021 pour procéder à ces désignations.

Seuls le Parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse et sa présidente, madame CABRIT, se sont portés candidats.

Compte-rendu

En l'absence de président du comité de pilotage depuis le 28 juin 2021, la réunion se tient sous la présidence du préfet des Yvelines, et par délégation, du représentant de la DDT.

La phase de débat s'est tenue du 8 au 15 décembre, par voie dématérialisée. Aucune question ou observation n'a été formulée lors de cette phase précédant la phase de vote.

La phase de vote par courrier électronique s'est déroulée le 16 décembre 2021, de 9h30 à 20 h.

Les collectivités et groupements de collectivités, membres du comité de pilotage restreint, invités à participer au vote, sont ceux figurant ci-dessus dans la liste des participants.

Résultats du vote du 16 décembre 2021 :

Candidature pour la présidence : Mme CABRIT	Candidature comme structure porteuse : Parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse
Favorable : 15	Favorable : 14
Défavorable : 0	Défavorable : 0
Abstention : 0	Abstention : 0

Le quorum de ce comité de pilotage restreint étant fixé à la moitié de ses membres, soit 25 votants, n'a pas été atteint.

Un second vote a donc été organisé, selon les mêmes modalités, le lundi 20 décembre 2021, de 9h30 à 20h. Ce deuxième vote a été réalisé sans obligation de quorum.

Résultats du vote du 20 décembre 2021 :

Candidature pour la présidence : Mme CABRIT	Candidature comme structure porteuse : Parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse
Favorable : 8	Favorable : 8
Défavorable : 0	Défavorable : 0
Abstention : 0	Abstention : 0

Madame CABRIT, présidente du syndicat intercommunal du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse est désignée présidente, pour une durée de trois ans à compter du 21 décembre 2021, du comité de pilotage des trois sites Natura 2000 suivants : Massif de Rambouillet et zones humides proches, Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline et Forêt de Rambouillet.

Le syndicat intercommunal du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse est renouvelé dans ses fonctions de structure porteuse de l'animation et mise en œuvre des documents d'objectifs des sites Natura 2000 pour une durée de trois ans à compter du 21 décembre 2021. Une convention financière sera reconduite entre la DRIEAT et le PNR à l'issue de la convention actuelle, qui court jusqu'au 11 janvier 2022.

Le directeur départemental des Territoires par intérim,



Alain TUFFERY

